

Cour de France.fr / Individus, familles, groupes / Écrivains et philosophes / Etudes modernes / Les actes concernant Molière chez les notaires de Paris

Marie-Françoise Limon-Bonnet, Georges Forestier

Les actes concernant Molière chez les notaires de Paris

Entretien vidéo. Source : Institut national du patrimoine

Limon-Bonnet, Marie-Françoise / Forestier, Georges, Les actes concernant Molière chez les notaires de Paris, entretien vidéo, INP, 2010.

Résumé de l'entretien

Durée : 4 min 02 s

Réalisation : Brainsonic, 2010

Entretiens réalisés par Lucie Agache pour Connaissance des Arts

Il ne reste aucun manuscrit des pièces de Molière. Certains en ont tiré argument pour retirer à cette gloire nationale la paternité de son œuvre théâtrale ! Pourtant, bourgeois de Paris, enfant de la capitale, fils, petit-fils et arrière-petit-fils de marchands de la ville, Molière a laissé, comme tel, bien des traces de sa vie, de ses fortunes et infortunes, patrimoniales ou professionnelles chez les hommes du contrat que sont les notaires de Paris.

Autour de quelques actes remarquables, propres à piquer la curiosité de tout amateur de Molière, Marie-Françoise Limon-Bonnet, conservateur aux Archives nationales, et Georges Forestier, professeur à l'université de Paris IV-Sorbonne, directeur du Centre de recherches sur la langue et la littérature françaises des XVIIe et XVIIIe siècles, se proposent de rappeler dans quelle mesure la recherche moliéresque s'est appuyée au cours du siècle écoulé sur ces témoignages dictés par les seules nécessités de la précaution juridique.

De contrats de mariage en inventaires après décès, de baux de location des salles où jouer ses pièces en contrats d'engagement ou de société, ces actes ont permis de renouer les fils de l'histoire familiale, sociale et artistique de Molière et de ses proches. Sous la plume du notaire, la famille Poquelin et ses alliées - les familles Mazuel, Asselin, Cressé -, les comédiens de l'illustre Théâtre, les membres de la famille Béjart, le peintre Mignard ou le musicien Lully entourent Molière ; et s'il ne faut jamais se lasser de solliciter l'œuvre de l'écrivain, la connaissance de l'homme a beaucoup progressé lorsque fut possible un aller et retour entre l'œuvre et les sources parallèles que l'homme avait pu laisser. Toutes, au-delà de l'apparente froideur de l'écrit juridique, rendent plus humain encore « de tous les humains, l'humain le plus humain ».

[Voir l'entretien \(INP\)](#)